

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Michaël Buffat au sujet des délais de paiements pratiqués par l'Etat afin de soulager les liquidités des entreprises en cette période de crise

Rappel de l'interpellation

Une mesure simple et rapidement applicable, pour soutenir nos entreprises en cette période de crise, est de soulager les liquidités des entreprises.

Par exemple, il est important d'avoir des délais de paiement relativement courts des débiteurs (maximum 30 jours).

Or, selon une étude de Intrum Justitia, les autorités sont les cancren en la matière avec 16 jours en moyenne de retard dans les paiements. Il est estimé à CHF 1.4 milliard le montant devant être réglé par les collectivités publiques. Intrum Justitia ne fournit malheureusement pas le détail des chiffres entre la confédération, les cantons et les communes.

Etant donné l'importance de la question, je demande que le Conseil d'Etat réponde rapidement aux questions suivantes:

1. *Quel est le délai moyen par paiement par département ?*
2. *Quels sont les paiements les plus long en terme de jours de retard ?*
3. *Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'un paiement des factures de l'Etat à 30 jours donnerait un peu d'oxygène aux liquidités des entreprises ?*
4. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre une politique visant à ne dépasser aucun délai de paiement pour chacun de ses services ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Les paiements au sein d'une collectivité publique sont issus premièrement de factures de fournisseurs en provenance de tiers externes (principalement liés aux achats de biens services et marchandises et biens d'investissement) pour lesquelles des conditions de paiement sont en principe définies et deuxièmement de factures ou décomptes établis à l'interne (principalement liés aux paiements d'aides et subventions ou encore versements à des collectivités publiques). Ces dernières années, des directives dites de portée générale ont été émises par le département des finances et des relations extérieures (DFIRE) traitant notamment des contrôles à effectuer lors du traitement d'un paiement fournisseur. De leur côté, les services en charge de leurs paiements ont émis pour certains des instructions spécifiques à leur métier.

Les paiements sont contrôlés par les services qui les ont préparés, saisis et visés soit directement dans l'outil comptable de l'Etat de Vaud (Procofiév) ou dans leurs applicatifs métiers interfacés ensuite dans l'outil Procofiév. Il appartient ensuite au département des finances et des relations extérieures (DFIRE) de les libérer par date d'échéance une fois par jour pour exécution des paiements.

Question N° 1 Quel est le délai moyen par paiement par département ?

Le délai moyen de paiement par département a été calculé sur la base des données extraites pour les paiements saisis directement dans l'outil Procofiév avec pour référentiels le nombre de paiements et le nombre de jours qui se sont écoulés depuis la date de la facture jusqu'à la date valeur. Au total, ce sont 182'044 paiements sur plus de 360'000 soit 51% du nombre total des paiements réalisés au sein de l'Etat de Vaud qui ont été pris en considération dans la réponse à la question N° 1. Cette approche peut être considérée comme représentative et fidèle à la réalité.

Département	Paiements	Total	Jours moyens s/nbre pmts	< 10 jours	10jours <30jours	30jours <40jours	40jours <60jours	60 jours et +
DSE	Volume financier	80'457'898		18%	44%	24%	9%	5%
	Nombre	22'989	30	11%	49%	25%	10%	6%
DFJC	Volume financier	47'256'055		48%	36%	9%	3%	4%
	Nombre	88'626	24	25%	43%	21%	7%	4%
DINT	Volume financier	31'070'872		29%	44%	22%	3%	2%
	Nombre	18'792	37	8%	36%	24%	20%	13%
DSAS	Volume financier	1'458'538'345		0%	100%	0%	0%	0%
	Nombre	50'704	0	0%	100%	0%	0%	0%
DEC	Volume financier	9'103'5136		21%	68%	4%	4%	3%
	Nombre	7'355	25	17%	57%	17%	5%	4%
DINF	Volume financier	247'331'287		24%	59%	11%	3%	4%
	Nombre	4973	31	10%	31%	44%	9%	6%
DFIRE	Volume financier	1'051'935'531		38%	23%	37%	1%	1%
	Nombre	7'115	32	22%	28%	29%	8%	14%
DJV	Volume financier	35'502'707		23%	39%	17%	6%	15%
	Nombre	38'194	27	22%	28%	29%	8%	14%
Périmètre	Volume financier	2'288'902'486		35%	35%	24%	2%	3%
	Nombre	182'044	27	19%	43%	22%	9%	6%

Un délai de paiement est calculé par département excepté pour le DSAS, les paiements sont interfacés. L'échéancier de ce système n'étant pas activé, il n'a pas été possible de renseigner la statistique ci-dessus. Toutefois, les paiements sont issus de subventions individuelles ou faisant partie du périmètre de la LSubv et par conséquent sont payables dans les délais. Finalement, pour l'ensemble du périmètre considéré, les 182'044 paiements saisis directement dans l'outil Procofiév ont un délai moyen de paiements de 27 jours. En terme de volume, 70% du montant des paiements sont payés à 30 jours.

Question N° 2 : Quels sont les paiements les plus longs en terme de jours de retard ?

Les éventuels jours de retard de paiement ne peuvent être calculés qu'avec les conditions de paiement définies par les fournisseurs qui peuvent être de 5, 10, 30 et 60 jours. Comme les conditions de paiement ne sont pas automatiquement saisies dans l'outil Procofiév ou ne font pas partie de l'information qui est interfacée dans le dit outil, il est difficile de répondre précisément à cette question du moins pour le périmètre considéré. Tout au plus, 11'406 paiements de plus de 60 jours dès la date de la facture ont été identifiés pour un montant total de CHF 58.1 mios (3% du volume considéré). Ces éléments doivent être encore relativisés puisqu'à l'examen de ces listes, des champs de saisie ont été manifestement mal renseignés ou encore proviennent de soldes de subventions ou d'acomptes mensuels enregistrés en début d'exercice pour l'ensemble de l'année.

Par contre, pour les dépenses relatives au domaine de la construction et de l'entretien en général, une analyse des paiements interfacés a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

Routes nationales

Sur 1'198 paiements examinés pour un total de CHF 40.5 mios, 405 paiements d'un montant total de 13.9 mios sont payés entre 1 et 380 jours après l'échéance. Les délais de paiement les plus long proviennent de 83 paiements d'un montant total de CHF 2.2 mios représentant à eux seuls des retenues de garantie. A contrario, 765 paiements d'un montant total de CHF 26.2 mios ont été payés entre 1 et 47 jours avant l'échéance.

Routes cantonales

Pour les routes cantonales, sur les 11'575 paiements enregistrés pour un total de CHF 65.4 mios, 7'540 paiements d'un total de CHF 40.1 mios sont payés entre 1 et 316 jours après l'échéance. A contrario, 4'330 paiements d'un total de

CHF 24.1 mios sont payés entre 1 et 30 jours avant l'échéance.

Bâtiments

Enfin, pour les dépenses liées à la construction et à l'entretien des bâtiments, 4'476 paiements ont été enregistrés en 2008 pour un total de CHF 51.2 mios. 860 paiements d'un montant total de CHF 8.2 ont été payés à 60 jours et plus à compter de la date de la facture. 25 pièces présentant les retards les plus importants proviennent des factures finales. En effet, entre le moment où l'entreprise établit et date sa facture et le moment où elle est payée s'écoule un laps de temps variable qui est tributaire de la vérification des travaux par la direction des travaux et l'entrepreneur avec à la clé d'éventuelles réserves.

Question N° 3 Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'un paiement des factures de l'Etat à 30 jours donnerait un peu d'oxygène aux liquidités des entreprises ?

Le Conseil d'Etat ne peut que répondre par l'affirmative à cette question. Il relève qu'à la lecture des échéanciers 2008 présentés dans la réponse N° 1, 35% des montants saisis dans l'applicatif Procofiév sont payés à 10 jours, 70% des montants à 30 jours et 94% des montants à 40 jours au plus tard à compter de la date de la facture. Il reconnaît toutefois que 2% des paiements sont honorés entre 40 et 60 jours. Sur ce dernier point, la situation pourrait être encore améliorée.

Question N° 4 Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre une politique visant à ne dépasser aucun délai de paiement pour chacun de ses services ?

De manière générale, le Conseil d'Etat relève que lorsque les factures ne sont pas honorées à temps, il apparaît que ces retards sont souvent imputables à des processus de contrôle parfois contraignants mais indispensables dans le cadre d'un système de contrôle interne performant. En effet, la nécessité de vérifier que les prestations délivrées soient bien conformes à la réalité, le passage par des mandataires dans le cadre de projets de constructions, l'obtention des justificatifs probants, la double signature sont autant d'éléments contraignants à un moment ou un autre et qui peuvent rallonger ainsi la durée de paiement.

Toutefois, le Conseil d'Etat est conscient de la nécessité de moderniser et d'optimiser encore le traitement de ces flux. En juin 2009, le Conseil d'Etat a adjugé un marché à la société SAP pour l'implémentation d'une nouvelle solution informatique financière (SIF) en remplacement d'outils vieillissants et hétéroclites. A moyen terme, ce nouveau projet permettra d'améliorer la traçabilité des paiements et de garantir le respect des délais. En sus, une démarche de formalisation d'un système de contrôle interne (SCI) telle que prévue par la Loi sur les finances et les normes d'audit suisses est actuellement en cours et aura pour objectif notamment de formaliser divers processus auprès des services dont ceux notamment ayant trait aux paiements.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 septembre 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean